

décès de son illustre titulaire, un autre pontife vient de monter pour prendre possession de trône épiscopal et de l'église métropolitaine d'Ottawa.

A la place de Mgr Joseph-Thomas Duhamel, dont la mémoire bénie restera toujours vivante dans vos coeurs, vous avez devant vous Sa Grandeur Mgr Charles Hugues Gauthier, que l'autorité souveraine du Saint-Siège appelle à la même dignité, pour remplir les mêmes fonctions pastorales, exercer parmi vous la même autorité; ce qui lui assure en retour de la part de tous, prêtres et fidèles qui composent son berceail, les hommages de filial respect, de franche soumission et de sincère attachement.

Ceci se passe par la vertu d'une loi successorale divinement établie, que le monde n'avait jamais connue, et dont aucune autre ne pourra jamais revendiquer de semblables titres, produire de pareils effets, étendre aussi loin et prolonger aussi longtemps son action.

C'est qu'il faut ici s'élever, et dès maintenant, au-dessus des contingences humaines, et remonter directement à Jésus-Christ pour découvrir la règle et fixer les conditions suivant lesquelles l'Eglise aura toujours à sa tête, pour le bon gouvernement des fidèles, des pasteurs, revêtus de son autorité, et chargés de poursuivre son apostolat.

Les droits essentiels de la succession épiscopale se rattachent en effet directement au Verbe incarné, à Jésus-Christ lui-même, le Fils de l'homme qui est en même temps le Fils de Dieu. De son Père Eternel il a reçu tous les peuples en héritage, il les a groupés en